

# CHALLENGE Gedimat Ets Cayreyre



## Règlement du Challenge 2023

### Article 1

Le challenge est ouvert à tout pilote et copilote « Moderne – VHC – VHRS » licenciés à l'Asa Ardèche pour l'année 2023 et ce, pour toutes les épreuves de la coupe de France.

L'autocollant du Challenge **Gedimat - Cayreyre** est obligatoire sur les véhicule de course, il devra être bien visible sur les portières avant, sous les rétroviseurs.

**Une vérification de la présence des autocollants pourra être faite par un membre du comité directeur ou officiel de l'ASA Ardèche, en cas d'absence d'autocollant, les points ne seront pas comptabilisés, sans contestation possible.**

**Les résultats devront être transmis par mail à [stephane.cayreyre@gedimat.fr](mailto:stephane.cayreyre@gedimat.fr) après votre épreuve.**

Les autocollants vous seront envoyés avec votre carte d'adhésion.

### Article 2

Dans chaque épreuve les participants marqueront des points suivant le tableau ci-après. Les points seront multipliés par le coefficient du rallye effectué. Si moins de 3 partants, le résultat est divisé par deux.

Classement	Classe Moderne - VHC	VHRS
1 <sup>er</sup>	10	10
2 <sup>ème</sup>	9	9
3 <sup>ème</sup>	8	8
4 <sup>ème</sup>	7	7
5 <sup>ème</sup>	6	6
6 <sup>ème</sup>	5	5

*Chaque pilote ou copilote prenant le départ d'une épreuve de l'Asa Ardèche se verront attribués un bonus de 20 points même en cas d'abandon.*

### Article 3

**Les classes de cylindrées seront :**

N/FN4, N/FN3, N/FN2, N2S, NFN1, F2/14, F2/13, F2/12, F2/11, GT10, GT9, R1, R2, R3, R4, R5, A5, A5K, A6, A6K, A7, A7S, A7K, A8, A8W.

**Course de côte :**

F2/1, F2/2, F2/3, FC1, FC2, FC3, FC4, N2S, N/FN1, N/FN2, N/FN3, N/FN4, R1, R2, R3, R4, A/FA1, A/FA2, A/FA3, A/FA4, GT1, GT2, GTTS1, GTTS2, CM, CNF1, CNF2, CN1, CN2, D/E1, D/E2, D/E3, D/E7.

### Article 4

Les classements seront mis en ligne sur le site de l'Asa une fois par mois, il y aura un classement pilote & copilote. Les ex-aequos seront départagés par le meilleur résultat obtenu à la classe dans chaque épreuve.

### Article 5

Les prix suivant seront attribués avec à chacun un trophée :

<b>Classement</b>	<b>Pilote</b>	<b>Copilote</b>
1 <sup>er</sup>	Licence NCC / RCC / NCCR 2022	Licence NCC / RCC / NCCR 2022
2 <sup>ème</sup>	75% Licence NCC / RCC / NCCR 2022	75% Licence NCC / RCC / NCCR 2022
3 <sup>ème</sup>	50% Licence NCC / RCC / NCCR 2022	50% Licence NCC / RCC / NCCR 2022
4 <sup>ème</sup>	25% Licence NCC / RCC / NCCR 2022	25% Licence NCC / RCC / NCCR 2022
5 <sup>ème</sup>	Cotisation Asa & une veste	Cotisation Asa & une veste
6 <sup>ème</sup>	Cotisation Asa & un polo	Cotisation Asa & un polo

### Article 6

Tous les commissaires présents à l'assemblée général seront récompensés.

Les trois premiers commissaires ou officiels ayant fait le plus grand nombre d'épreuves se verront offrir la cotisation Asa et leur licence pour l'année 2023.

### Article 7

En cas de réclamation seul le Comité Directeur de l'Asa aura compétence pour régler le litige.

Les prix seront remis lors de l'assemblée général qui se déroulera en fin d'année 2023 ou début d'année 2024.

La présence obligatoire pour les personnes primées, sinon elles perdront son prix, sauf si l'absence justifier est fondée.

